

Annexe 1

NOTICE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol

Communes de Ouzilly (86380)



Août 2026

Table des matières

1. Situation du projet	3
2 Plan du projet	5
3 Plan des abords.....	5
4 Descriptif et présentation du projet	6
5 Caractéristiques techniques.....	8
6 État initial du site.....	8
7 Enjeux environnementaux	10
<i>Methodologie et aires d'étude</i>	<i>10</i>
<i>Habitats naturels et flore</i>	<i>10</i>
<i>Natura 2000.....</i>	<i>11</i>
<i>ZNIEFF</i>	<i>12</i>
<i>Zones humides.....</i>	<i>12</i>
8 Raccordement électrique du projet.....	14
9 Gestion de l'eau.....	14
10 Bruits.....	15
11 Odeurs.....	15
12 Risques naturels et technologiques	15
13 Prise en compte du risque incendie	15
14 Process de chantier propre	15
15 Prise en compte des périodes de sensibilité faunistique et floristique.....	16
16 Autres enjeux : Compatibilité avec les documents de planification.....	16
17 Analyse paysagère	17
<i>17.2 Insertion paysagère.....</i>	<i>19</i>
18 Exploitation du parc solaire.....	20
19 Procédure de démantèlement	21
<i>19.1 Recyclage des matériaux.....</i>	<i>21</i>

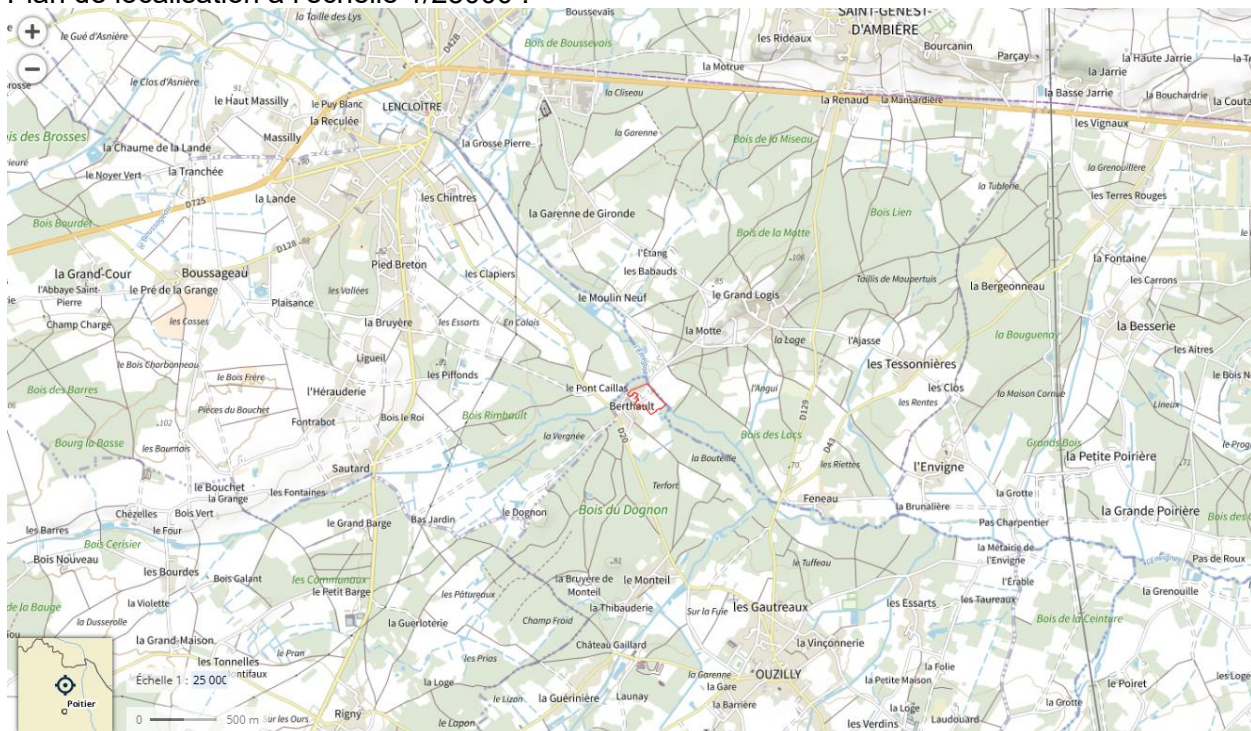
1. Localisation du projet

Le projet OUZILL01 consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un ancien site industriel de stockage de ferrailles, situé à Ouzilly, dans le département de la Vienne (86). Le terrain est artificialisé

Le site est référencé dans l'inventaire BASIAS sous l'identifiant POC8602769, pour une activité de dépôt de ferrailles n°93 bis dont le début d'activité est daté du 6 avril 1967.

Le projet est implanté sur les parcelles de références cadastrales : section ZC, de numéros 12, 13 et 349. La surface clôturée sera d'environ 2,1 hectares.

Plan de localisation à l'échelle 1/25000 :



Plan rapproché du site d'implantation :



Élément

Commune

Type de projet

Occupation actuelle

Référence BASIAS

Parcelle de référence

Emprise clôturée

Puissance prévisionnelle

Données projet OUZILL01

Ouzilly, Vienne (86)

Centrale photovoltaïque au sol classique

Friche industrielle, ancienne activité de stockage de ferrailles

POC8602769, dépôt de ferrailles n°93 bis

Section ZC, de numéros 12, 13 et 349

2,1 hectares

Environ 2,5 MWc

2 Plan du projet

Le plan de masse du projet prévoit une centrale photovoltaïque au sol clôturée, composée de structures fixes bi-pieux supportant les modules, de pistes internes, d'un portail d'accès, d'un poste électrique et des équipements nécessaires à l'exploitation et à la sécurité du site. Le projet s'insère dans l'emprise de l'ancienne friche industrielle et ne prévoit pas de nouvelle activité agricole.



Plan de masse du projet photovoltaïque OUZILL01

3 Plan des abords

Le site est implanté dans un environnement mêlant friche industrielle, bâtiments et installations liés à l'activité de stockage de ferrailles, parcelles agricoles, boisements. Les secteurs urbanisés ou bâtis les plus proches comprennent Ouzilly, Lencloître et Saint-Genest-d'Ambière. La visibilité du projet sera principalement liée aux ouvertures du site industriel, aux voies locales et aux parcelles agricoles voisines.

Plan des abords du projet :



Le site d'implantation ne concerne pas la partie de la zone d'étude avec des bâtiments.
L'accessibilité au projet est avérée de part la proximité avec la route départementale D20.

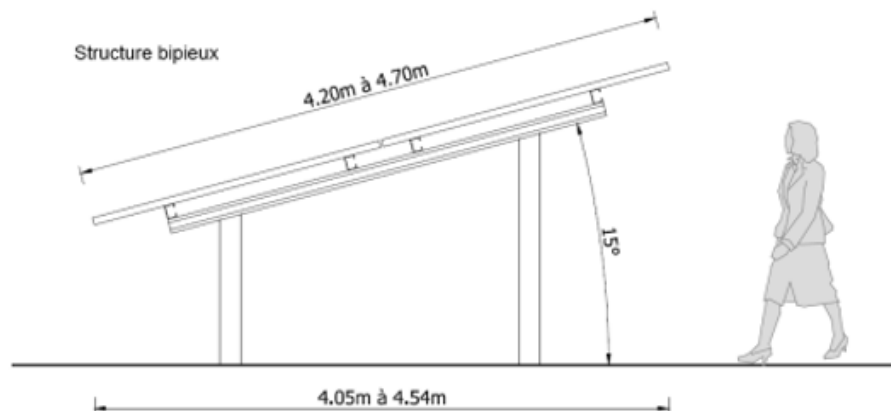
4 Descriptif et présentation du projet

La centrale OUZILL01 est un projet photovoltaïque au sol classique. Les modules seront installés sur des structures fixes bi-pieux inclinées à 15°.

La puissance prévisionnelle est d'environ 2,5 MWc.

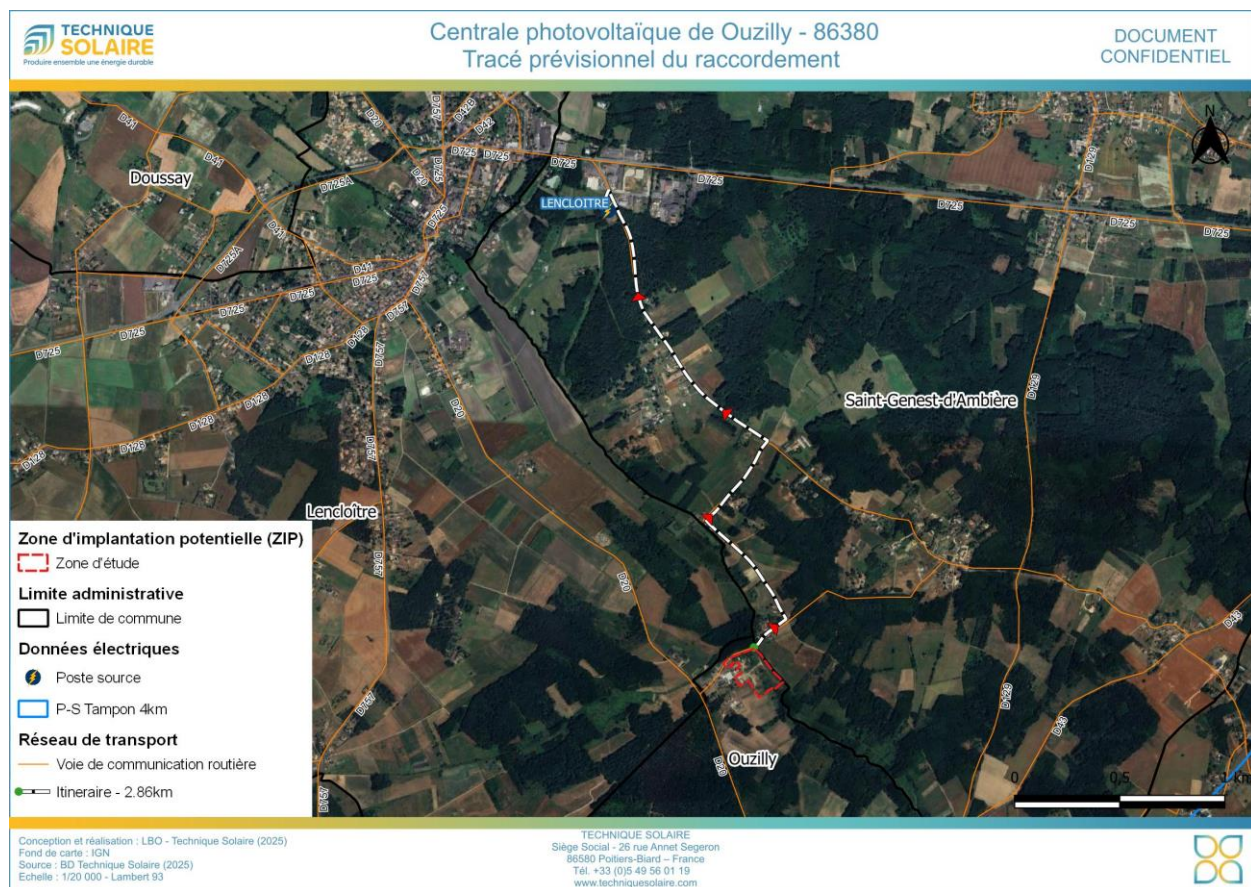
Le nombre de modules sera d'environ 3624, représentant une emprise photovoltaïque projetée de 9790 m².

La production annuelle estimée pour cette centrale est d'environ 2750 MWh. Cela correspond à l'équivalent de la consommation électrique de 585 foyers, chauffage inclus.



Plan de coupe du projet

Le raccordement est étudié selon deux possibilités : un piquage sur le réseau HTA à proximité immédiate sur la parcelle projet, sous réserve de la puissance disponible. L'autre hypothèse est celle d'un raccordement vers le poste source de Lencloître, situé à environ 2,8 km par voie routière selon la préanalyse.



5 Caractéristiques techniques

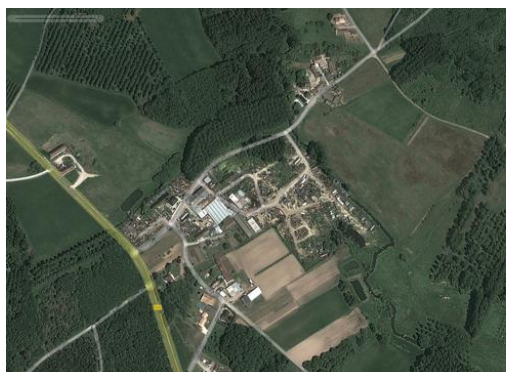
Caractéristique	Donnée ou statut
Technologie	Modules photovoltaïques au sol sur structures fixes bi-pieux
Inclinaison indiquée	15°
Puissance prévisionnelle	Environ 2,5 MWc
Nombre de modules	3624
Emprise clôturée	2,1 hectares
Poste électrique et raccordement	À préciser selon le scénario retenu par le gestionnaire de réseau
Haut et bas de panneaux	2,3m et 0,8m

6 État initial du site

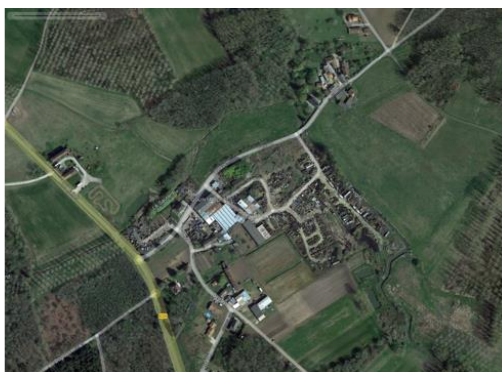
Le terrain d'implantation correspond à une friche industrielle artificialisée, historiquement utilisée pour le stockage et la gestion de ferrailles. Les sols sont déjà remaniés ou occupés par des dépôts liés à l'activité passée. Le projet valorise une emprise artificialisée et ne consomme pas une terre agricole exploitée ni un espace naturel identifié comme à enjeu réglementaire. Comme peut l'attester la base de données IGN « Données Occupation du sol grande échelle 2021-2023 : artificialisation ».



Le site d'implantation est donc répertorié dans les bases de données BASIAS, avec la référence POC8602769, Dépôt de ferrailles n°93 bis, activité enregistrée depuis 1967. Les vues satellites prouvent d'ailleurs que le site n'a pas été exploité depuis 30 ans :



MAI 2012



AVRIL 2015



AOÛT 2015



OCTOBRE 2019



JUILLET 2020



SEPTEMBRE 2021



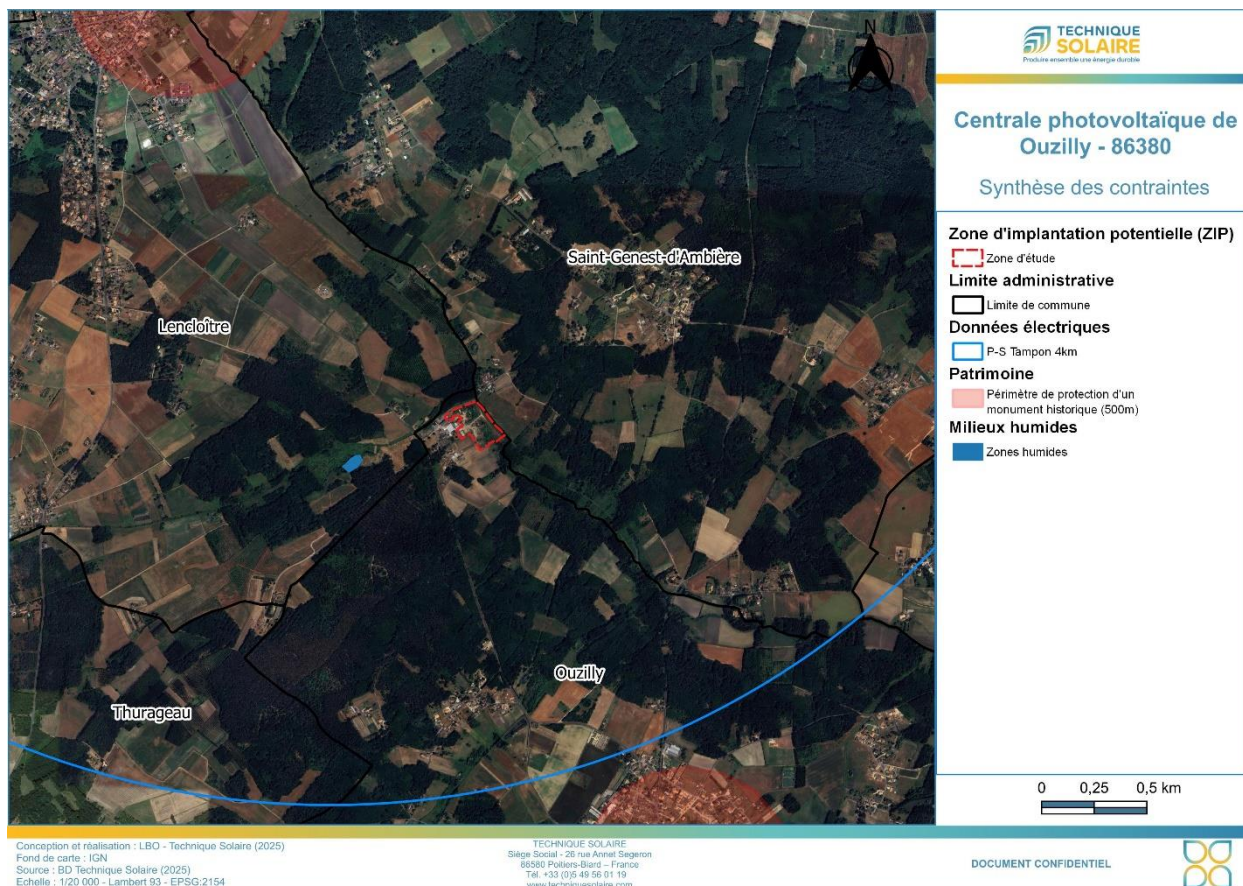
JUIN 2023



2025

7 Enjeux environnementaux

Les éléments environnementaux disponibles proviennent de la préanalyse, des cartes transmises et des sondages pédologiques réalisés sur le site. Le terrain est situé en dehors des périmètres réglementaires et d'inventaire environnemental identifiés dans les pièces disponibles.



Méthodologie et aires d'étude

La préanalyse examine le contexte réglementaire et cartographique du projet, les périmètres ZNIEFF et Natura 2000, les documents d'urbanisme, les risques, les réseaux, l'artificialisation des sols et les contraintes de raccordement. Les compléments écologiques devront être intégrés dès réception du rapport final du bureau d'études.

La zone d'étude immédiate correspond à l'emprise de la friche industrielle et à ses abords directs. L'analyse éloignée est adaptée aux périmètres réglementaires, aux paysages, aux réseaux et aux éventuelles covisibilités. Les cartes disponibles ne mettent pas en évidence de recouvrement de la ZIP avec une ZNIEFF ou un site Natura 2000.

Habitats naturels et flore

Le site est principalement composé de surfaces artificialisées, de zones remaniées, de bâtiments ou plateformes d'activité, de voies internes et de secteurs rudéraux associés à l'ancienne activité de stockage de ferrailles. Les espaces agricoles et boisés sont situés dans l'environnement proche mais ne constituent pas l'emprise principale du projet.

La présente notice ne conclut pas à l'absence de toute espèce végétale ou animale sur une friche

industrielle. Elle constate que le site est artificialisé et que les enjeux pressentis sont faibles, ce qui induit aujourd'hui la demande d'examen au cas par cas pour ce projet.

Natura 2000

Le zonage Natura2000 le plus proche est situé à plus de 10km du site d'étude, c'est notamment celle de la 'Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois'. En conséquence, aucun impact direct d'emprise sur un site Natura 2000 n'est identifié dans la préanalyse.

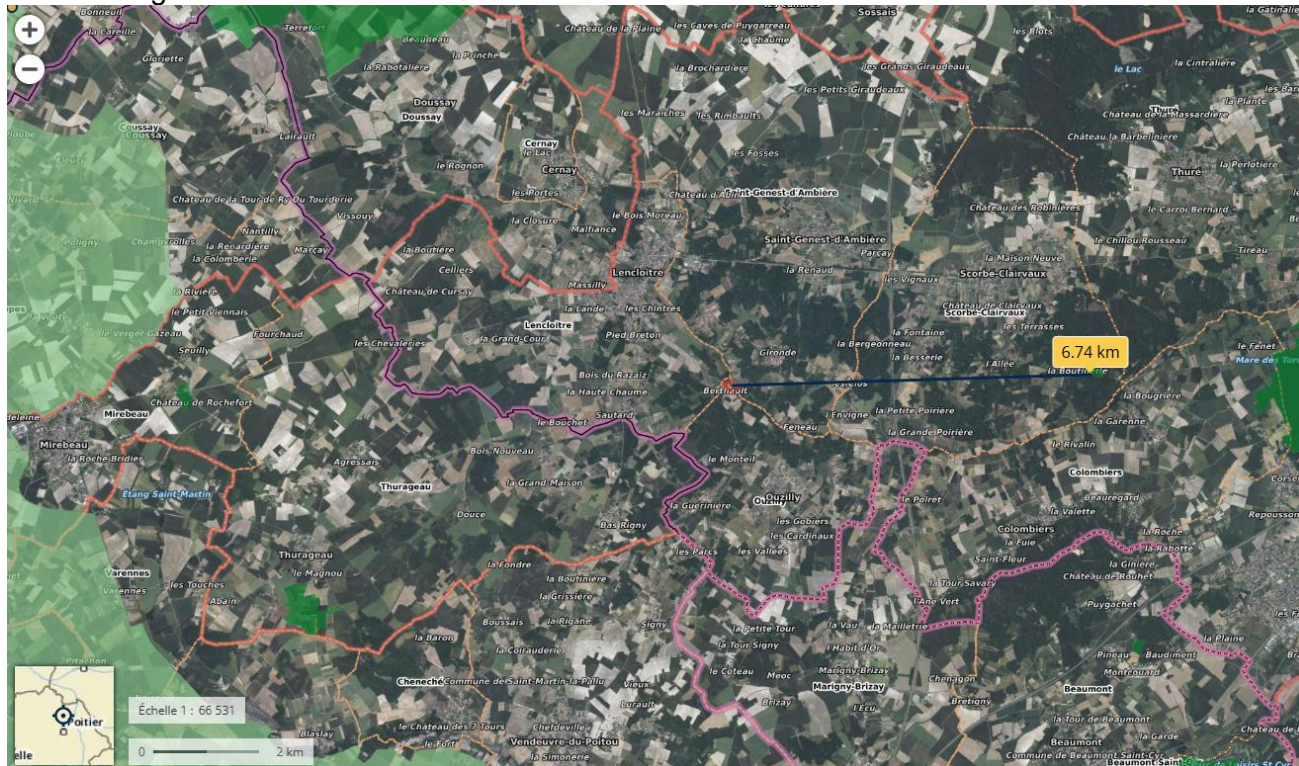
Carte zonages environnementaux, Natura2000 :



ZNIEFF

La préanalyse ne met pas en évidence de recouvrement du site avec un espace naturel réglementaire, une ZNIEFF. En effet, l'enjeu le plus proche est une ZNIEFF I : 'La Boutinerie', située à plus de 6,5 km du site.

Carte zonages environnementaux ZNIEFF :



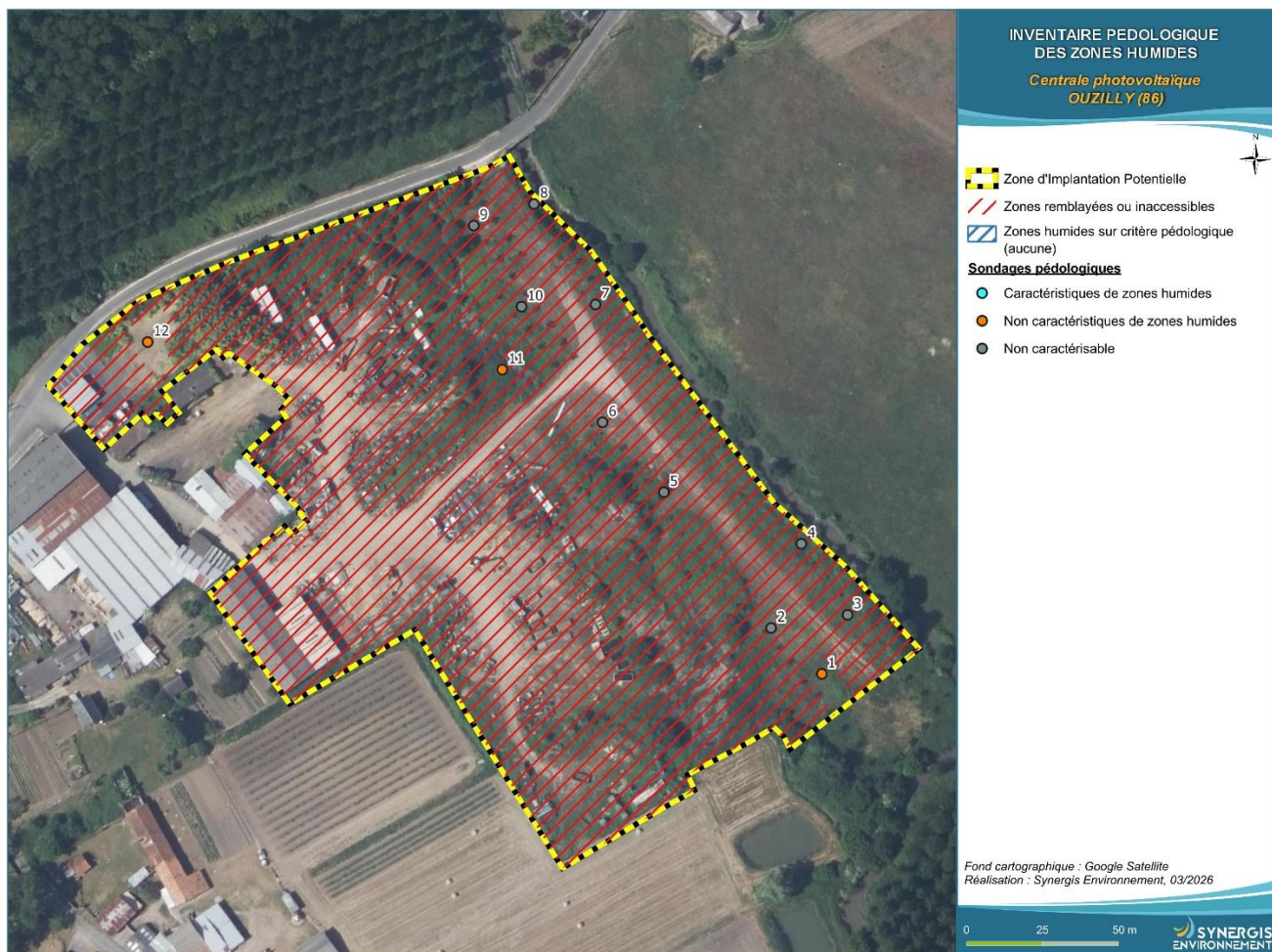
Zones humides

Un diagnostic relatif aux zones humides pédologiques a été réalisé sur le site d'implantation, par le bureau d'étude SYNERGIS ENVIRONNEMENT.

Sur le terrain étudié d'environ 3 hectares, une dizaine de sondages pédologiques ont alors été réalisés courant Janvier 2026. Les résultats sont centralisés sur la carte ci-après.

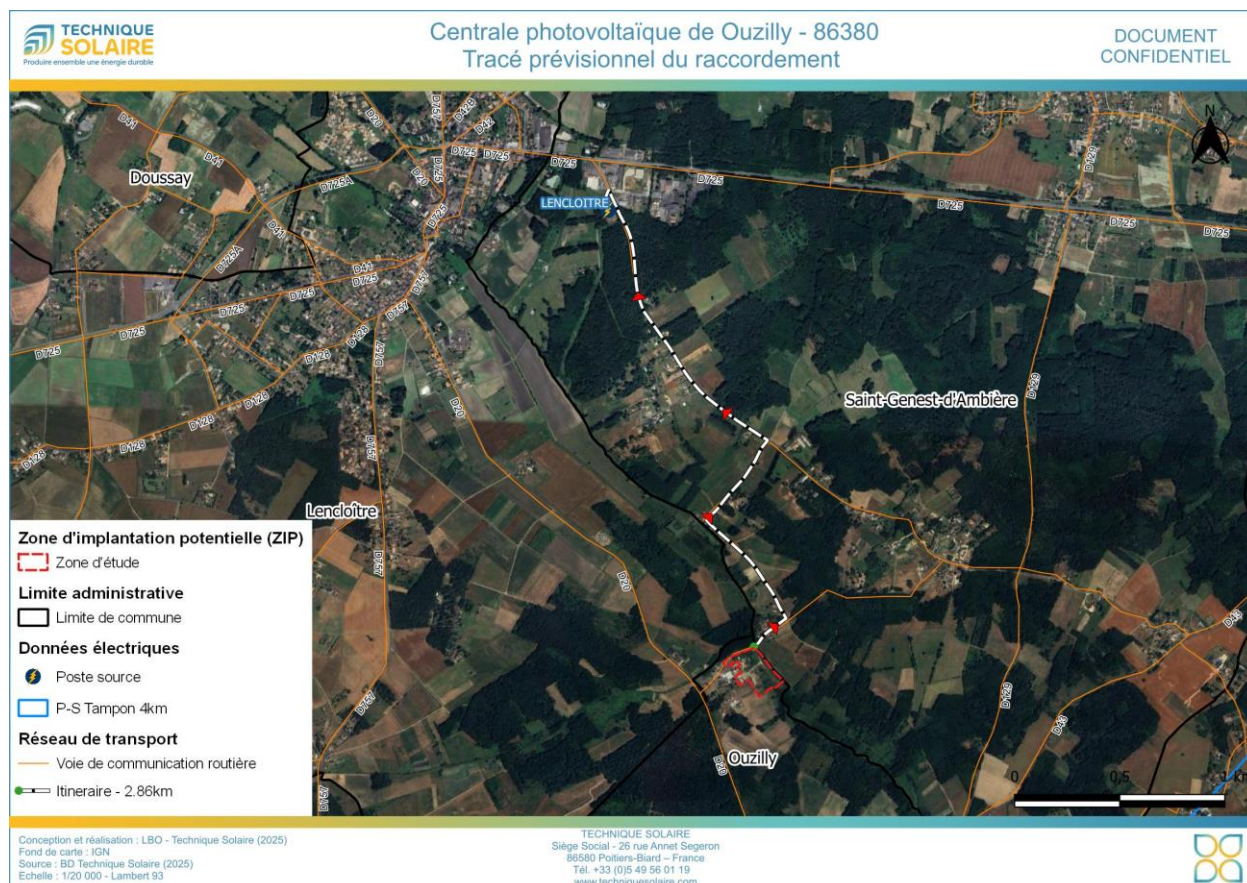
Une majorité des sondages ne sont pas caractérisables, du fait que le sol ait été récemment remanié ou corresponde à des remblais. Également, une grande partie du site est aujourd'hui bétonnée et donc non accessible pour la réalisation de ces analyses.

Conclusion : aucune zone humide sur critère pédologique n'est présente au sein de la zone d'étude.



8 Raccordement électrique du projet

Deux solutions de raccordement sont étudiées dans la préanalyse. La première correspond à un piquage sur le réseau HTA à proximité immédiate du site, sous réserve que la puissance disponible soit suffisante. La seconde correspond à un raccordement vers le poste source de Lencloître, situé à environ 2,8 km par voie routière. Le gestionnaire de réseau, SRD ou le gestionnaire compétent, devra confirmer le point de raccordement, le tracé, la puissance admissible, les servitudes et les travaux nécessaires.



Le tracé définitif recherchera le suivi des emprises existantes et évitera les zones sensibles, les haies, les fossés, les écoulements et les secteurs non artificialisés. Les éventuels travaux de tranchée, franchissements, remblaiements et remises en état seront précisés dans la proposition de raccordement.

9 Gestion de l'eau

Le terrain étant artificialisé et principalement occupé par des surfaces de friche, de stockage et de circulation, les travaux devront maintenir autant que possible les écoulements existants et limiter l'imperméabilisation nouvelle. Les pistes et plateformes seront dimensionnées selon les besoins techniques et les prescriptions du plan de masse.

La centrale photovoltaïque ne nécessite pas d'alimentation permanente en eau. Les besoins ponctuels concernent principalement les travaux, le nettoyage exceptionnel des modules et l'entretien des équipements. Aucun prélèvement ou rejet dans le milieu naturel n'est prévu dans les données disponibles.

10 Bruits

En phase chantier, les émissions sonores seront temporaires et liées aux engins, aux travaux de préparation, à la pose des structures et aux raccordements. Les travaux seront réalisés en période diurne et les engins respecteront la réglementation applicable. En phase d'exploitation, le projet n'émettra aucune nuisance sonore. Aucune présence humaine permanente n'est prévue.

11 Odeurs

Le chantier pourra occasionner ponctuellement des poussières. En exploitation, une centrale photovoltaïque ne génère pas d'odeur particulière.

12 Risques naturels et technologiques

Sur la commune d'Ouzilly le retrait-gonflement des argiles est classé en exposition moyenne. Le potentiel radon est classé au niveau 1 sur 3, correspondant à un potentiel faible.

Le rapport disponible sur Géorisques ne signale pas de plan de prévention des risques naturels, technologiques ou miniers directement applicable à l'adresse recherchée. Il ne retient pas de risque d'inondation par débordement ou de remontée de nappe au droit du point étudié. Les ouvrages et fondations devront néanmoins être dimensionnés à partir de l'étude géotechnique, en tenant compte de l'exposition moyenne au retrait-gonflement des argiles.

Le site étant référencé dans BASIAS pour une ancienne activité de dépôt de ferrailles, le risque principal spécifique au projet concerne la qualité des sols et la gestion des terres excavées. Une caractérisation complémentaire sera réalisée si jugée nécessaire par les services de l'Etat. Les matériaux suspects seront isolés, caractérisés et orientés vers des filières adaptées.

13 Prise en compte du risque incendie

Les accès du site seront maintenus praticables pour les secours. Les caractéristiques définitives du portail, des pistes, des accès pompiers, des équipements de coupure et des moyens d'extinction seront validées avec le SDIS et intégrées au plan de sécurité. Les équipements électriques seront signalés et accessibles.

A ce stade, les préconisations relatives au risque incendie mises en place sur le projet sont :

- Réserve incendie : de contenance 120m³ à l'entrée du site, située à plus de 20m des onduleurs. Chaque point de l'installation respecte une distance maximum de 400m avec une bâche incendie.
- Une bande de roulement externe de 5m de large est respectée, avec une largeur de 10m lorsque le projet jouxte un boisement de surface supérieure à 5000m².
- Une voirie interne de 5m de large est respectée dans l'enceinte du projet, permettant de réaliser le contour de toutes les installations photovoltaïques.

14 Process de chantier propre

Le chantier sera organisé selon un process de chantier propre comprenant le tri, le stockage temporaire, la traçabilité et l'évacuation des déchets. Les mesures comprendront la prévention de l'envol des déchets, l'interdiction de brûlage ou d'enfouissement, la gestion des hydrocarbures et terres polluées, le suivi des déchets dangereux et la remise en état des emprises temporaires.

Compte tenu de l'ancien usage de dépôt de ferrailles, les terres, bétons, métaux et matériaux présents sur site feront l'objet d'une gestion adaptée à leur nature et à leur éventuelle contamination. Aucun déchet issu de l'ancienne activité ne sera mélangé aux matériaux propres du projet sans caractérisation préalable.

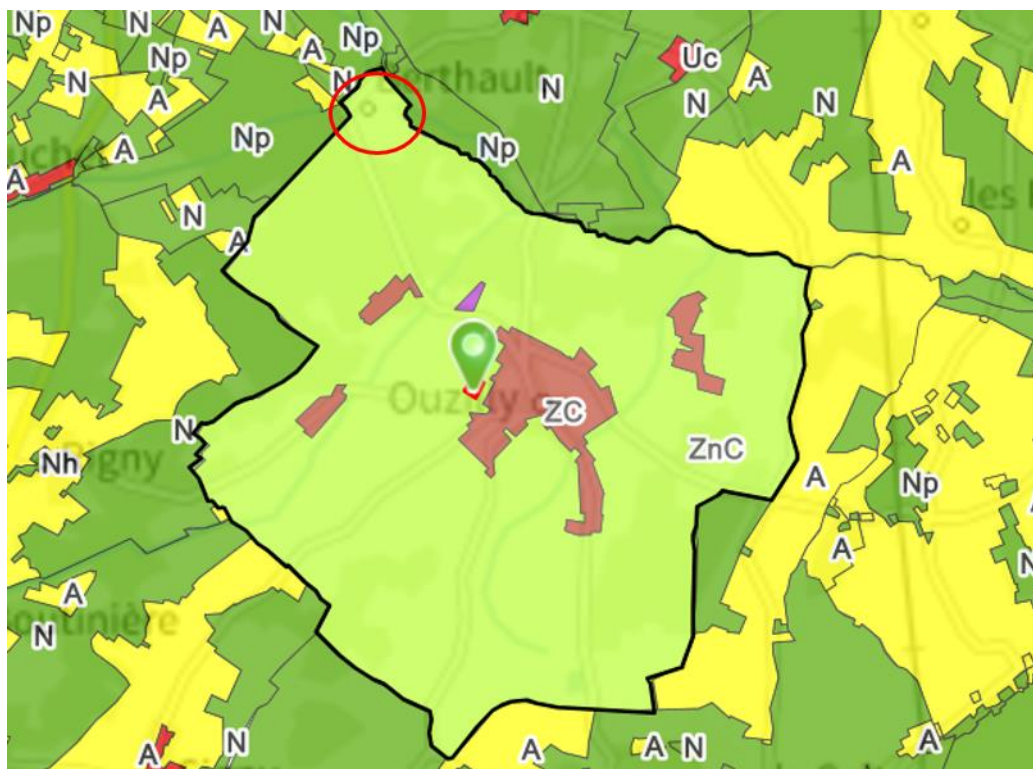
15 Prise en compte des périodes de sensibilité faunistique et floristique

Les emprises de travaux seront balisées avant intervention afin de limiter la circulation et les dépôts aux secteurs strictement nécessaires. Les bâtiments, haies, lisières et zones de végétation spontanée conservés feront l'objet d'une vérification écologique préalable. Les travaux de débroussaillage ou de déconstruction seront programmés en dehors des périodes de reproduction lorsque les inventaires le justifient.

Dans une démarche de séquence ERC, les travaux seront réalisés selon un calendrier respectueux des éventuelles espèces présentes sur site. Ce évitant donc toute période pouvant leur être favorable, soit entre les mois de mars et d'août.

16 Autres enjeux : Compatibilité avec les documents de planification

La commune d'Ouzilly dispose d'une carte communale. La préanalyse indique que le secteur concerné relève d'une zone ZnC autorisant les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs. Les installations de production d'énergies photovoltaïques étant classées comme telles, le projet sera alors compatible avec le document en vigueur.



La réalisation du projet sur une friche industrielle artificialisée, anciennement utilisée pour le stockage de ferrailles, est cohérente avec l'objectif de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

17 Analyse paysagère

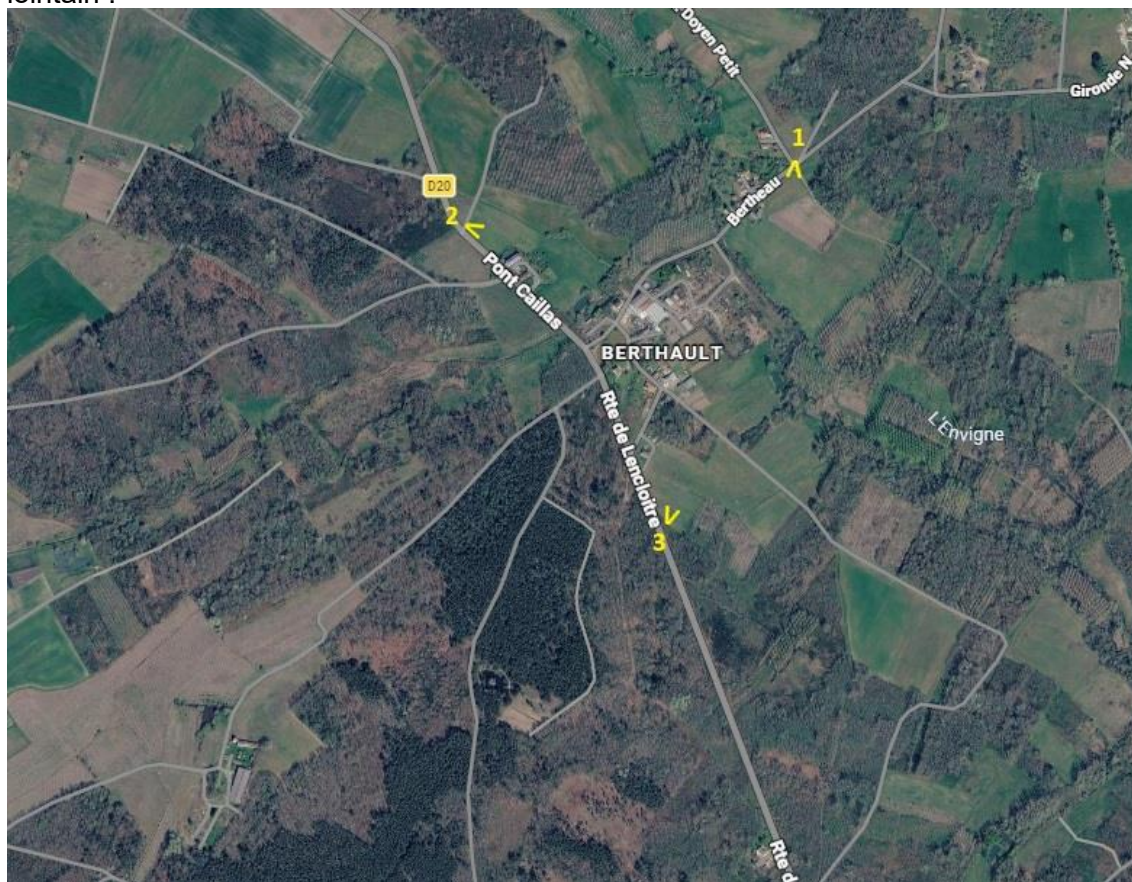
Le projet s'inscrit dans une friche industrielle existante, composée de surfaces artificialisées, de bâtiments, de zones de stockage et de circulations, au sein d'un environnement agricole.

L'insertion paysagère devra s'appuyer sur le caractère déjà artificialisé du site, la conservation des masques végétaux existants et le traitement sobre des structures et équipements techniques.

Les sensibilités principales concernent les vues depuis les voies et les habitations proches, notamment dans les secteurs d'Ouzilly, Lencloître et Saint-Genest-d'Ambière. Le site est déjà marqué par son usage industriel, ce qui limite le contraste avec l'état initial, mais les modules et clôtures pourront être visibles depuis les espaces ouverts voisins.

C'est pourquoi le projet viendra pérenniser l'ensemble des masques végétaux existants sur le pourtour du site, permettant l'intégration paysagère du projet, facilité de part la faible hauteur des structures avec un maximum à 2,3m.

Ci-après une carte localisation des prises de vues du site d'implantation, dans son environnement lointain :



VUE 1



VUE 2



VUE 3



17.2 Insertion paysagère

L'implantation recherchera une lecture régulière des tables photovoltaïques, une limitation des terrassements et la conservation des haies, lisières et arbres existants. Les locaux techniques, clôtures, portails et équipements électriques seront traités dans des teintes sobres en cohérence avec son environnement d'accueil.

Vue proche sur le site d'implantation :



Photomontage réalisé, correspondant aux structures qui seront implantées sur le site :



Localisation du photomontage réalisé (en jaune) :



Un photomontage pour voir la globalité du site a également été réalisé :



18 Exploitation du parc solaire

La phase d'exploitation ne nécessitera pas de présence humaine permanente. Le parc sera suivi à distance et fera l'objet de visites périodiques pour la maintenance préventive et corrective des modules, structures, câbles, onduleurs, transformateurs, clôtures et équipements de sécurité. Les opérations d'exploitation comprendront la surveillance des alarmes, le contrôle des équipements électriques, l'entretien de la végétation spontanée, le nettoyage ponctuel des modules, le maintien des accès et la gestion des composants défectueux par des filières agréées.

La durée d'exploitation contractuelle et le calendrier de renouvellement des équipements seront précisés dans les pièces définitives.

19 Procédure de démantèlement

La centrale photovoltaïque est totalement réversible. À la fin de son exploitation ou en cas d'arrêt définitif, les modules, structures, câbles, onduleurs, transformateurs, clôtures, portails et équipements associés seront déposés. Les matériaux seront triés et orientés vers les filières de réemploi, de valorisation ou de traitement adaptées.

La remise en état prendra en compte l'usage futur du site, la conservation éventuelle des aménagements utiles et la gestion des sols issus de l'ancienne activité de stockage de ferrailles. Les terres ou matériaux présentant un caractère suspect seront traités selon les résultats de caractérisation et la réglementation applicable.

19.1 Recyclage des matériaux

Les modules photovoltaïques seront collectés et traités dans une filière agréée. Le verre, l'aluminium, le cuivre, les métaux et les composants photovoltaïques seront séparés et valorisés selon la technologie des modules et les filières disponibles au moment du démantèlement. Les structures métalliques, câbles, onduleurs et équipements électriques seront orientés vers les filières spécialisées.

Les modules photovoltaïques relèvent de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques. Leur collecte et leur traitement seront organisés par une filière agréée, avec traçabilité des enlèvements et justificatifs de prise en charge.

Les principaux composants valorisables sont le verre, l'aluminium, le cuivre, les métaux, les câbles et les composants photovoltaïques. Les structures métalliques et les équipements électriques seront orientés vers les filières spécialisées correspondantes.

La filière française de collecte et de traitement des panneaux photovoltaïques est notamment organisée par l'éco-organisme Soren. Les modalités exactes dépendront de la technologie des modules et des filières disponibles au moment du démantèlement.